

La démarche de la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)



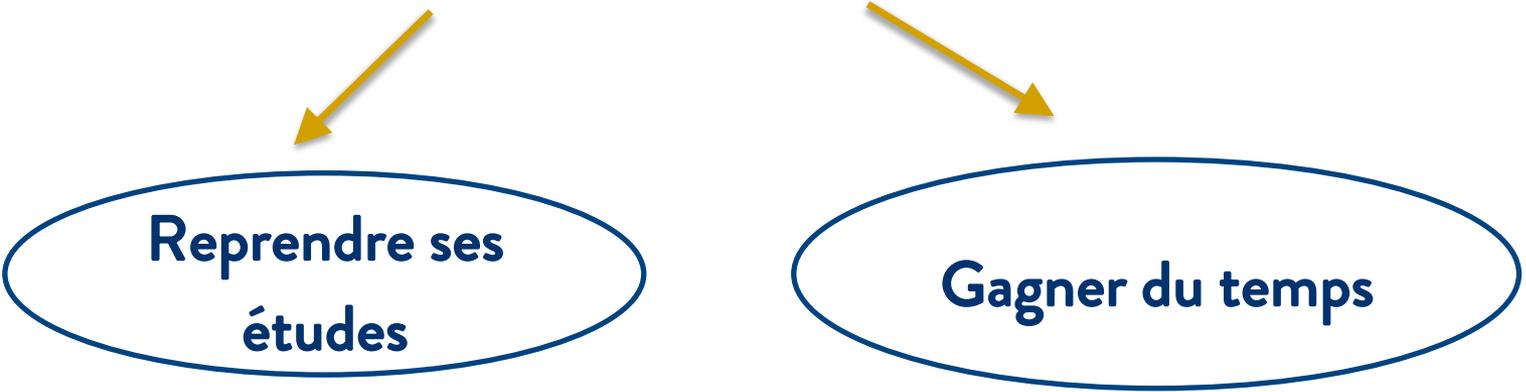
ORDRE DU JOUR

- 1 | Qu'est-ce que la VAPP (ou VAP85) ?
- 2 | Reprendre ses études à l'université Paris 1
- 3 | Les étapes de la démarche VAPP
- 4 | La décision de la commission pédagogique
- 5 | L'entrée en formation

1 | Qu'est-ce la VAPP (ou VAP85) ?

Validation des acquis professionnels et personnels

La VAPP permet de



Reprendre ses
études

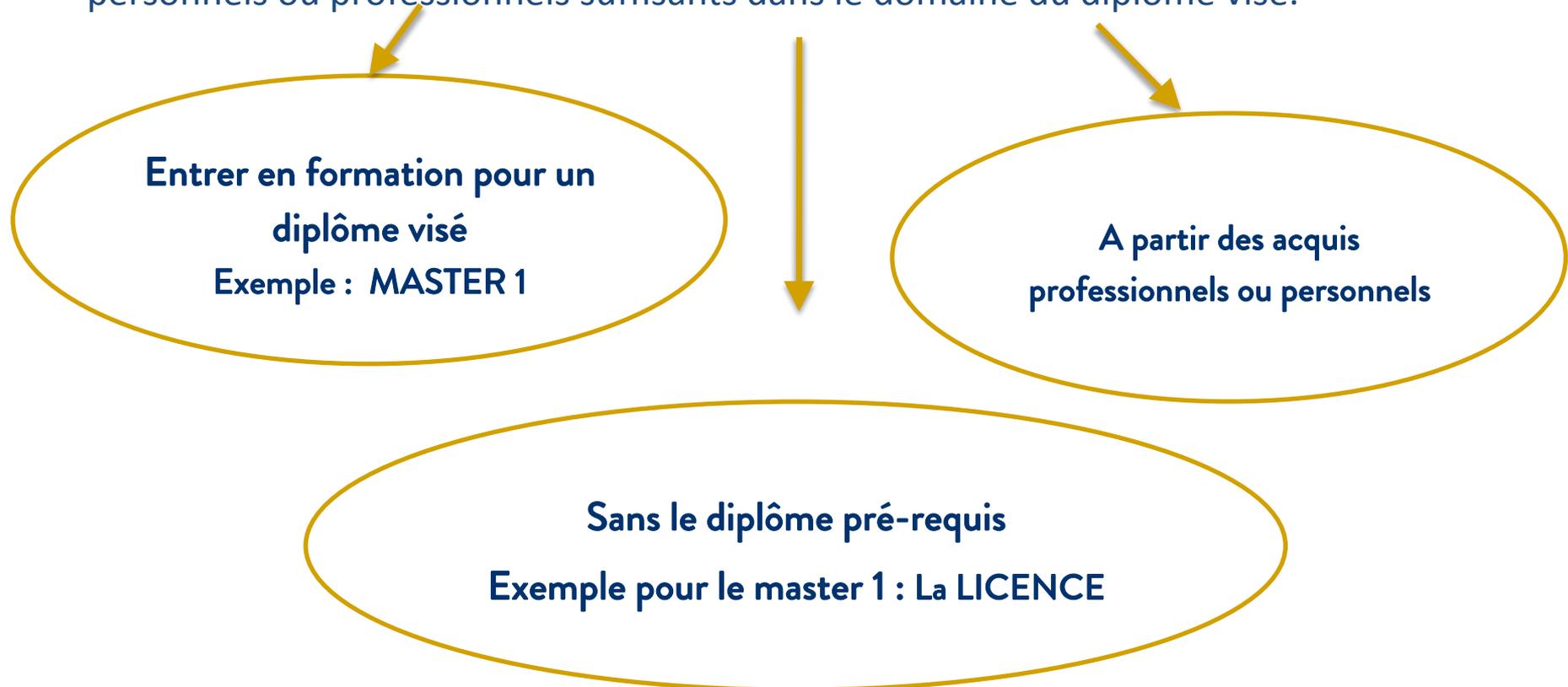
Gagner du temps

Ce dispositif existe depuis 1985 et est inscrit dans le code de l'Éducation (article D 613-38 à 50 du code de l'éducation) .

1 | Qu'est-ce la VAPP (ou VAP85) ? (suite)

La VAPP est un dispositif qui permet d'entrer dans un niveau de formation sans avoir le diplôme normalement requis pour intégrer la formation visée.

Exemple : Entrer en Master 1 sans la licence. Il suffit de justifier d'acquis personnels ou professionnels suffisants dans le domaine du diplôme visé.



2 | Reprendre des études à l'université Paris 1

3 POSSIBILITES

Dans une formation continue

emploi du temps adapté à des adultes
en activité professionnelle

Dans une formation initiale

emploi du temps conçu pour les
étudiants

Dans une formation à distance uniquement en droit : CAVEJ

Centre Audiovisuel d'Études Juridiques

2 | Reprendre des études à l'université Paris 1 (suite)

DANS UNE FORMATION CONTINUE

Emploi du temps adapté à des adultes en activité professionnelle

En présentiel

<https://formation-continue.panthonsorbonne.fr/se-former>

2 | Reprendre des études à l'université Paris 1 (suite)

**DANS UNE FORMATION A DISTANCE
en droit uniquement**



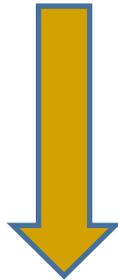
Centre Audiovisuel d'Études Juridiques (CAVEJ)
<http://www.e-cavej.org/>



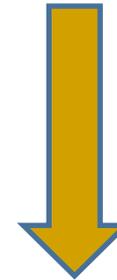
Licence 1/2/3 Master 1/2

2 | Reprendre des études à l'université Paris 1 (suite)

DANS UNE FORMATION INITIALE



Licence et Master



**Emploi du temps conçu
pour les étudiants, ouvert aux actifs**

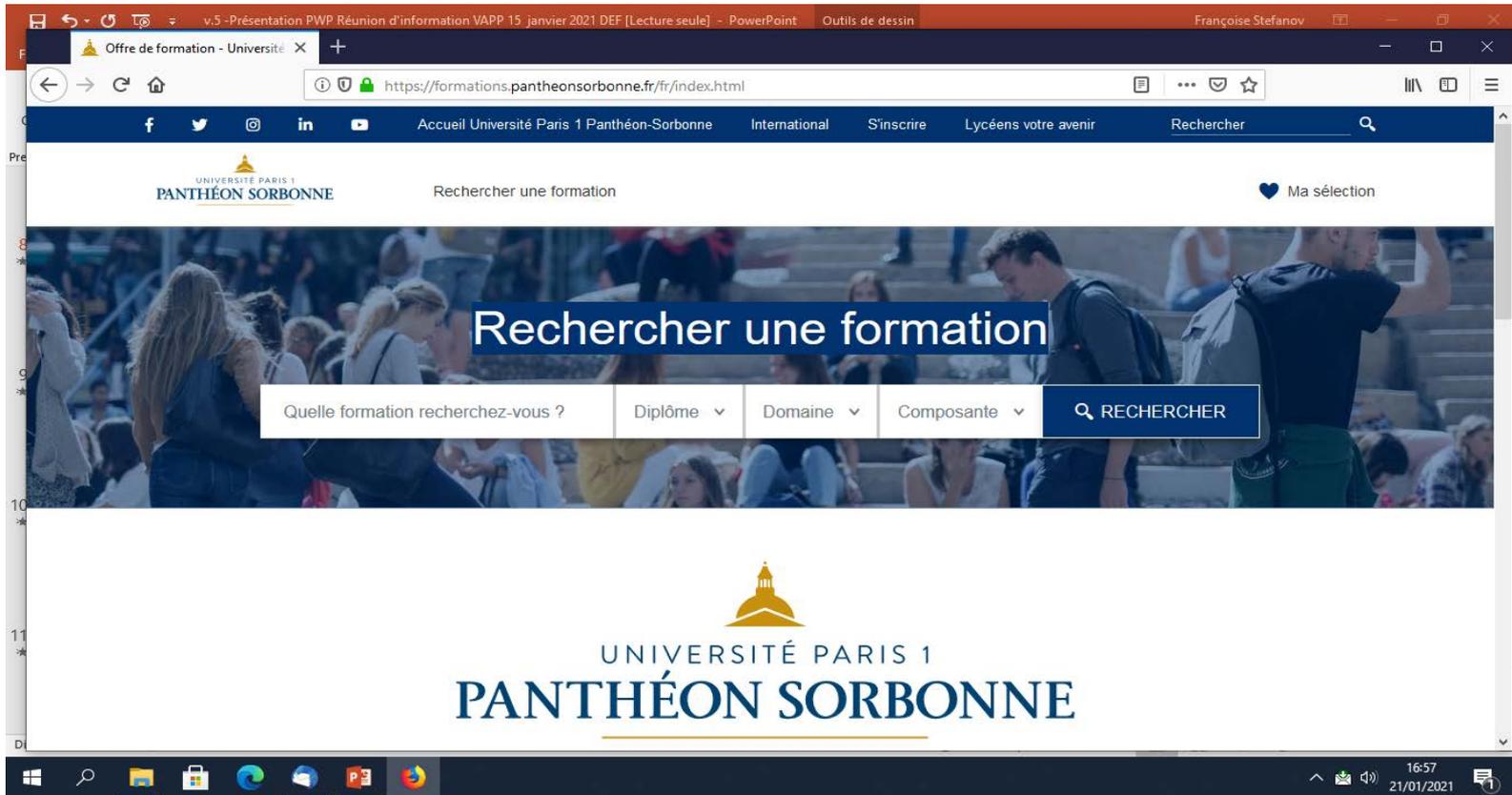
En présentiel

<https://formations.panthéonsorbonne.fr/fr/index.html>

2 | Reprendre des études à l'université Paris 1 (suite)

Rechercher les informations sur la formation à partir de la page d'accueil de l'Université Paris 1, en cliquant sur le mot clé « FORMATION » ou directement via le moteur de recherche de l'offre de formations de Paris 1 :

<https://formations.panthonsorbonne.fr/fr/index.html>



The screenshot displays a web browser window with the URL <https://formations.panthonsorbonne.fr/fr/index.html>. The page features the University of Paris 1 logo and a search bar with the text "Rechercher une formation". Below the search bar, there is a large banner with the text "Rechercher une formation" and a search form with the following fields: "Quelle formation recherchez-vous ?", "Diplôme", "Domaine", "Composante", and a "RECHERCHER" button. The page also includes a navigation menu with links for "Accueil Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne", "International", "S'inscrire", "Lycéens votre avenir", and "Rechercher". The footer of the page displays the University of Paris 1 logo and the text "UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE".

2 | Reprendre des études à l'université Paris 1 (suite)

Recherche des informations sur la formation par la page **COMPOSANTES**
Chaque département décline son offre de formation



Composantes

Assurances - Institut des assurances de Paris (IAP)	Concours - centre de préparation aux carrières publiques (CIPCEA)	Démographie - Institut de Démographie de l'Université Paris 1 (IDUP)	Département des langues (DDL)
Département de Sociologie (UFR 10)	Droit - École de Droit de la Sorbonne (EDS)	Droit - Études judiciaires - Institut d'études judiciaires "Jean Domat" (IEJ)	École d'économie de la Sorbonne (EES)
École de Management de la Sorbonne (EMS)	École des Arts de la Sorbonne (UFR04)	Formation continue Panthéon-Sorbonne (FCPS)	Géographie (UFR08)

<https://www.pantheonsorbonne.fr/formation/composantes>

2 | Reprendre des études à l'université Paris 1 (suite)

Contact pour la reprise d'études par mail :

Mme Isabelle Kurlender

refcps@univ-paris1.fr

- Demande de devis
- [Aide au montage du financement](#)
- Contrat et attestations de présences

<https://formation-continue.panthéonsorbonne.fr/reprendre-ses-etudes-luniversite-paris-1>

3 | Les étapes de la démarche VAPP

Dossier VAPP papier =
Dossier de candidature à
la formation



NE PAS déposer de
candidature sur la
plateforme eCandidat

3 | Les étapes de la démarche VAPP (suite)



A l'issue de la réunion, le service VAPP vous envoie :

Le dossier VAPP avec une notice explicative

[Le calendrier de la date limite de retour du dossier pour chaque formation](#)

3 | Les étapes de la démarche VAPP (suite)



Constituer le dossier VAPP

- 1 | Rédiger votre lettre de motivation (à insérer dans la trame du dossier)
- 2 | Elaborer votre CV (à insérer dans la trame du dossier)
- 3 | Lister vos formations diplômantes et/ou non diplômantes en lien avec le diplôme
- 4 | Décrire deux à trois expériences significatives personnelles ou professionnelles en rapport avec le programme de la formation visée
- 5 | Joindre des preuves justificatives et illustratives

3 | Les étapes de la démarche VAP (suite)

Le choix des expériences significatives: deux ou trois maximum

Exemples de conduites de projets, de missions réalisées, suffisamment riches et significatives pour justifier un accès direct au niveau de formation visé.

Portez un soin particulier à la présentation : orthographe, rédaction, clarté des information

3 | Les étapes de la démarche VAP (suite)

Les annexes

- **Les preuves liées à vos formations (initiale, continue, auto-formation)**

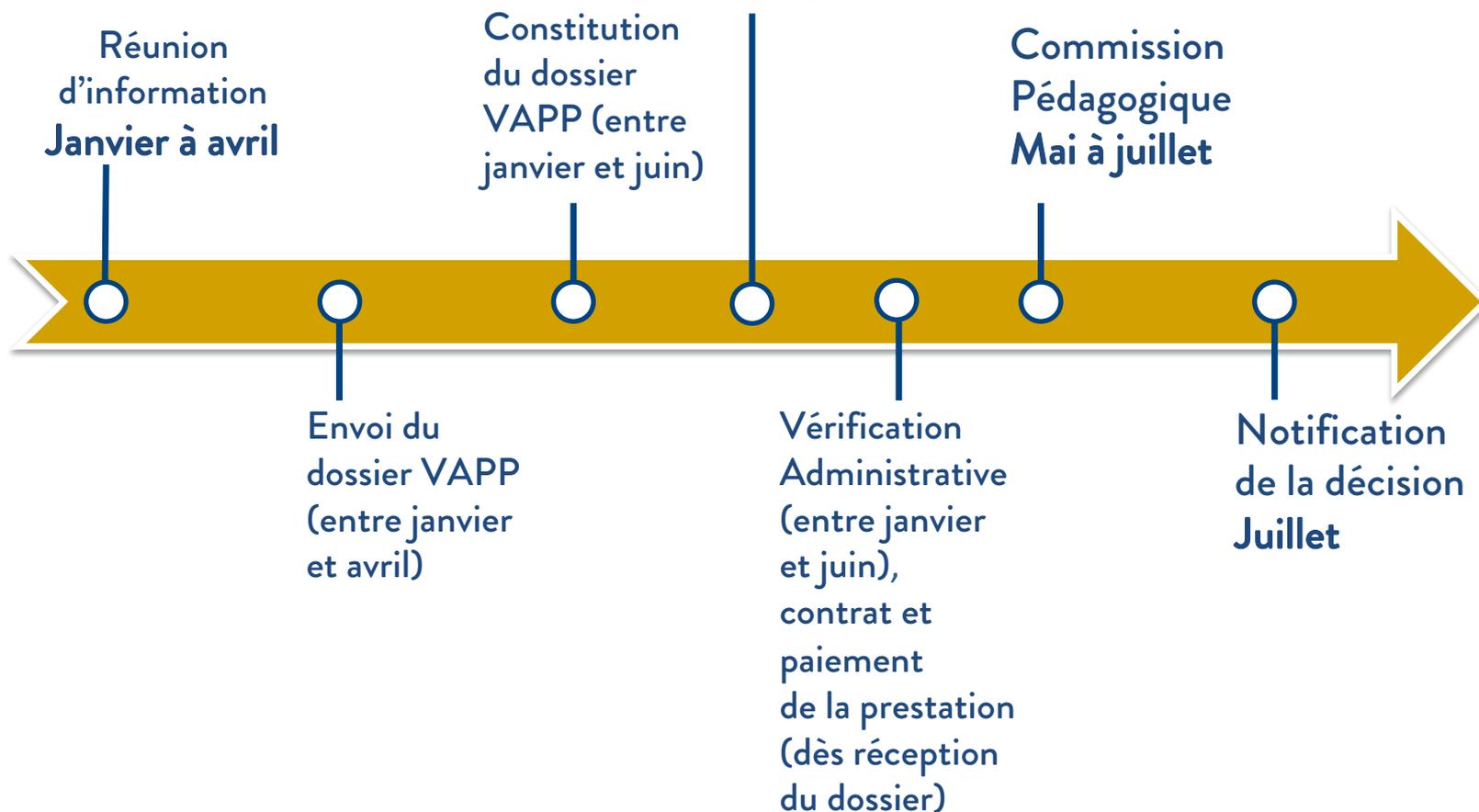
Les copies des diplômes + les relevés de notes, la liste des unités d'enseignement validées, le programme des enseignements

Les attestations de formation + programme

- **Toute pièce témoignant des expériences décrites dans votre dossier. Ne pas dépasser 15 documents.**

3 | Les étapes de la démarche VAPP (suite)

Date limite
de retour du dossier VAPP
Mars à juin



3 | Les étapes de la démarche VAPP (suite)



Envoi de votre dossier en version numérique

Adressez le dossier VAPP en format numérique :

- en un seul document scanné (comprenant les annexes)
- à l'adresse vap@univ-paris1.fr
- avant la date limite indiquée sur le calendrier des échéances.

3 | Les étapes de la démarche VAPP (suite)



Dès réception de votre dossier:

Le service VAPP

- Vérifie la conformité administrative du dossier
- Etablit un contrat de prestation VAPP d'un montant de 300 € (frais d'étude du dossier)

3 | Les étapes de la démarche VAPP (suite)



A la réception du règlement

Le service VAPP

**Transmet le dossier à la commission pédagogique
de la formation**

4 | La décision de la commission pédagogique

Le service VAPP

vous adresse la notification de décision en **juillet 2021**



La décision est souveraine et valable uniquement à l'université Paris 1 pour l'année universitaire 2021-2022.

4 | La décision de la commission pédagogique

La réponse peut être :

1. Accès à la formation
2. Refus
3. Autorisation de candidater à un niveau différent de formation

La commission peut aussi :

- Accorder des dispenses de modules : 3 demandes maximum
- Demander un complément de formation
- Proposer un entretien

5 | L'entrée en formation

AUTORISATION D'ACCES

Dès juillet 2021

- Inscription administrative
- Inscription pédagogique
- Informations utiles pour la rentrée universitaire :
 - date de réunion de pré-rentrée
 - planning de formation...

Prenez contact avec votre gestionnaire de formation (dans la scolarité de la composante concernée)

FCPS / Service VAPP

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - Centre Broca

21 rue Broca 75005 Paris

vap@univ-paris1.fr

01 53 55 27 53

Hait SETTAOUI (sur RDV)

